

Compte rendu CSA académique 30/01/25

Avis 3 de la CGT éduc'action

Avis n°3 de la CGT Educ'action CSA 30 janvier 2025

Argumentaire :

Depuis plusieurs années, Monsieur l'ISST, dans son rapport annuel d'activité fait remarquer la baisse progressive et constante du nombre d'assistants de prévention. La valorisation des missions des AP, ainsi que la question de leurs conditions de travail sont évidemment en jeu dans cette pénurie qui se confirme année après année. La décision du SG et de la DRH d'accorder 0,25 IMP (312€) pour les AP EN des lycées de plus de 1 000 élèves est une première réponse pour l'endiguer. Cependant, cette rémunération reste dérisoire au regard de la charge de travail et ne résout donc pas la question de la sous valorisation de cette fonction, pas plus qu'elle ne résout bien sûr la question des conditions de travail des assistants de prévention.

Texte de l'avis n°3 :

Les membres du CSA académique font le constat de la pénurie grandissante des assistants de prévention dans toute l'académie.

Ils analysent cette situation en affirmant qu'il existe un lien de causalité entre le défaut de valorisation financière de cette fonction, les conditions dans lesquelles elle est exercée, et cette pénurie.

Ils demandent que, si le rectorat choisit l'option d'une revalorisation de la fonction d'AP par le moyen de la rémunération, l'estimation de cette rémunération soit corrélée à la réalité du temps de travail dédié à l'exercice de ces fonctions, ce qui n'est manifestement pas le cas actuellement et ce, malgré la décision de Monsieur le SG et de Mme la DRH d'accorder 0,25 IMP (312€) pour les AP EN des lycées de plus de 1 000 élèves.

Ils demandent néanmoins que soit privilégiée pour valoriser la fonction d'AP, la méthode de la décharge horaire, basée sur la quantification préalable de la charge de travail liée à son exercice. Cette décharge horaire sera financée hors DHG.

Ils demandent que la question de la pénurie grandissante des AP et de la sous valorisation de leurs fonctions qui la sous-tend soit soumise à la consultation de la FSSSCT-A et fasse l'objet de l'inscription à l'ODJ de sa future réunion.

Le secrétaire général explique que l'académie cherche à faire un effort.

Adopté à l'unanimité